



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2024

<p><u>Date de convocation :</u> 09/10/2024</p> <p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11+2</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Sébastien PAJOT, Guy RAPITEAU, Emmanuel MAREIX, , Sébastien CORNU, Sylvie LABBE, Charles GARANDEAU, Dominique MERIEAU, Josette BOUCHEREAU, Christophe GAUVRIT, Patrice MECHIN, Benoît HERIEAU</p> <p><u>Etaient absents et excusés :</u> Bernard LECOCQ pouvoir à Sébastien PAJOT, Chantal DESVARENNES, pouvoir à Sébastien CORNU</p> <p>Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996), Emmanuel MAREIX a été élu secrétaire de séance</p>
---	--

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024
- Liste des décisions du Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibérations :
 - Convention de mise à disposition du personnel intercommunal pour le ménage de la bibliothèque
 - Convention n°2024.ECL.0583 relative aux travaux d'éclairage public pour le lotissement communal du stade avec le SyDEV
 - Modification des tarifs de location : Ajout des tarifs liés à la casse de la vaisselle louée
 - Tarif pour la vente de bois
- Informations diverses

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2024

Le procès-verbal verbal de la séance du 16 septembre 2024 a fait l'objet d'aucune remarque et est arrêté ce jour à l'unanimité.

2- Décision par délégation

Par délibération du 25 mai 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. Monsieur le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Motoculteur : 2 649 euros TTC

Compresseur : 444,60 euros TTC

Achat vaisselle pour la salle polyvalente : 840,65 euros TTC

Réparation Accueil de Loisirs : 926,40 euros TTC

3- Délibérations

Délibération n°2024/10-35

OBJET : Convention de mise à disposition d'un adjoint technique intercommunal pour le ménage de la bibliothèque

Vu les dispositions des articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention relative à la mise à disposition de Madame Virginie HUOT, agent communautaire auprès de la commune de La Chapelle-Hermier dans le cadre de l'entretien courant de la bibliothèque.

Afin d'acter les modalités de participation financière pour cette mise à disposition du personnel intercommunal, il convient de mettre en place la convention susvisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'**approuver** la convention relative à la mise à disposition de Madame Virginie HUOT, agent communautaire auprès de la commune de La Chapelle-Hermier dans le cadre de l'entretien de la bibliothèque, joint en annexe à la présente délibération,
- D'**autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

VOTE OUI : 11+2 NON : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n°2024/10-36

OBJET : Convention n°2024.ECL.0583 relative aux travaux d'éclairage public pour le lotissement communal du stade avec le SyDEV

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention n°2024.ECL.0583 0291 du SYDEV relative aux modalités techniques et financières concernant la réalisation d'une opération d'éclairage public dans le lotissement du stade - Affaire L.P4.054.21.001.

Les modalités financières sont les suivantes :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	29 038,00	34 846,00	29 038,00	100,00 %	29 038,00
TOTAL PARTICIPATION					29 038,00

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les modalités techniques d'intervention et financières relatives à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention n°2024.ECL.0583 affaire L.P4.054.21.001 ainsi que toutes pièces afférents à ce dossier.

VOTE OUI : 10 + 2 NON : 0 ABSTENTION : 1

Délibération n°2024/10-37

OBJET : Modification des tarifs de la salle polyvalente et ajout de tarif de casse de vaisselle

Monsieur le Maire indique que les associations souhaiteraient réserver uniquement la petite salle. A ce jour, le conseil municipal n'a pas statué en ce sens.

Monsieur le Maire propose donc de voter un tarif de location en ce sens.

Les tarifs sont proposés comme-suit :

		TARIF JOURNALIER HABITANTS DE LA COMMUNE (HORS MENAGE)	TARIF JOURNALIER HORS HABITANTS DE LA COMMUNE (HORS MENAGE)
REUNION AVEC REPAS, CONCOURS ET DIVERS LUCRATIF	PETITE SALLE	75 €	150 €
	GRANDE SALLE	150 €	300 €
	PETITE SALLE + GRANDE SALLE	200 €	400 €
ASSEMBLEE GENERALE ET REUNION SANS REPAS	PETITE SALLE	GRATUIT	150 €
	GRANDE SALLE	GRATUIT	300 €
	PETITE SALLE + GRANDE SALLE	GRATUIT	400 €

De plus, la vaisselle est à la location. Seulement, utiliser la caution de la salle pour le remplacement de la vaisselle cassée ou perdue paraît inadapté. Il convient donc d'instaurer un prix. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Verre à jus de fruit	2,50 €
Verres à pied	2,50 €
Tasses à café	2,50 €
Assiettes plates	4,50 €
Assiettes à dessert	3,50 €
Petites cuillères	1,00 €
Cuillères à soupe	1,00 €
Couteaux	1,00 €
Fourchettes	1,00 €

Un document sera remis au locataire, signé des deux parties indiquant le détail de la location avec son nombre à la prise et à la remise de la vaisselle. En cas de manquement d'un élément de la vaisselle, le locataire sera redevable de la ou des pièces manquantes. Le paiement se fera par un avis des sommes à payer. Le titre de paiement indiquera le montant de la location majoré de la ou des pièces manquantes.

Vu la demande des associations,

Vu la délibération DCM2023/12-46 du 11 décembre 2023 votant les tarifs de location,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications des tarifs de location de la salle et l'ajout des tarifs concernant la location de la vaisselle en cas de casse ou manquement au retour comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

VOTE **OUI : 11+1** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Délibération n°2024/10-38

OBJET : Vente de bois

Exposé :

Des morceaux d'arbres ont été coupés, notamment pour protéger la population de leur chute, en raison de leur vieillesse et/ou des aléas climatiques. D'autres sont tombés.

Il est dommage de jeter ce bois encore utilisable. Monsieur le Maire propose donc de mettre en vente le bois au prix de 75 euros le stère. La commune dispose d'environ 18 stères. Cette vente aura lieu dans la limite du stock disponible. Un avis des sommes à payer sera envoyé à l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Valide** le prix de vente du bois à 75 euros le stère,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

VOTE **OUI : 11+2** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

4 – Informations diverses



- Titularisation de l'agent d'accueil Delphine PILET
- Robot tondeuse : toujours en attente de devis
- But de foot : Il manque 1 but => A prévoir au budget 2025
- Local de chasse : les travaux avancent (eau, électricité, barrière)
- Commission voirie : le 16/10/2024 à 18h
- Point sur l'avancée des travaux dans le lotissement du stade
- Randonnée de l'école : suite à une panne d'un camion, un véhicule de la commune a été mis à disposition. Le plein de carburant est à la charge de l'association
- Commémoration du 11 novembre : cérémonie à 10h15, suivi d'un vin d'honneur. La circulation sera interdite.
- Infos sur divers travaux :
 - o Orange est intervenu sur les poteaux à La Rosaline
 - o Eclairage du stade : réparation effectuée
 - o Moulin des Rochelles à La Baritaudière : conduite d'eau changée en janvier 2025
- Une psychomotricienne utilisera la salle des associations tous les mardis après-midi (environ 45 minutes) pour un enfant de la commune
- Proposition de préemption sur un chemin agricole pour faire des voies douces. Une demande sera faite auprès de la Safer.
- Nuisances sonores du Camping Parasol : rencontre avec les riverains et les propriétaires le 22/10/2024 pour une médiation.
- Restaurant du centre bourg : des repreneurs se sont présentés et reçus par Monsieur le Maire
- Restaurant l'Auberge du Jaunay : les entretiens sont en cours
- Livret des producteurs : réponses apportées

- Nettoyage des fossés et grille rue Georges Clémenceau : remerciement d'un riverain
- OGEC : assemblée générale le 18/10/24 à 20h

Séance levée à 22H51

Le secrétaire de séance,

Le Maire,


Bernard LECOCQ Sébastien PAJOT

